



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION PUBLIQUE,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA SIMPLIFICATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le jeudi 15 mai 2025

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Fusion des IRA : le ministre Laurent Marcangeli annonce la suppression de quatre opérateurs**

Le mercredi 7 mai 2025, Laurent Marcangeli, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification a été auditionné par la commission d'enquête du Sénat sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'Etat.

**A cette occasion, dans le cadre de la refondation de l'action publique, engagée en février par le Premier ministre, le Ministre a annoncé une nouvelle organisation plus intégrée des IRA. Elle doit permettre de mieux fédérer l'ensemble des sites au sein d'une école nationale des cadres, c'est-à-dire plusieurs écoles mais un seul établissement public.**

Le rôle des instituts régionaux d'administration (IRA) est majeur pour le renouvellement démographique du corps des attachés d'administration de l'Etat (plus de 30 000 agents).

Conscient de l'importance de ces écoles du service public, le Ministre a fait aboutir le projet de création d'un nouveau site au sein de l'université de Nanterre. Celui-ci a permis d'accroître significativement cette année (+45 %) les inscriptions au concours, engageant une nouvelle dynamique et un regain d'attractivité. Ce projet s'est accompagné d'une augmentation significative des moyens des IRA alors même que le contexte budgétaire d'ensemble est particulièrement contraint.

La fusion des IRA ne remet pas en cause leur ancrage territorial essentiel. Ainsi, toutes les implantations géographiques sont maintenues, tout comme les équipes de direction en place. Le succès lié à la création d'une antenne de formation à Nanterre (rattachée à l'IRA de Lille) démontre l'attachement du Gouvernement à ces écoles de formation et à leur inscription dans un bassin d'emplois.

L'évolution annoncée par le Ministre est destinée à adapter un modèle créé il y a 50 ans en fédérant les IRA au sein d'une structure unifiée capable de rayonner et de s'inscrire dans une logique comparable aux autres grandes écoles de service public.

Cette nouvelle organisation (dont la nature juridique sera précisée ultérieurement) qui chapeautera les 6 sites actuels, mutualisera les fonctions support et permettra également de renforcer la qualité des recrutements et de la formation initiale des cadres de l'Etat.

Les directrices et directeurs des IRA sont étroitement associés à cette réforme, tout comme le seront les agents, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Pour les élèves en cours de formation et ceux à venir, ces évolutions seront sans incidence.

**CONTACTS PRESSE**

Service de presse

Ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification  
Cabinet de M. Laurent MARCANGELI  
Tél : 01 53 18 42 68 / 42 76  
Mél : [presse@action-publique.gouv.fr](mailto:presse@action-publique.gouv.fr)